



**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 102 du 26 mars 2019

## Etablissement français du sang (EFS) La CFDT s'oppose à la marchandisation du sang humain

La CFDT Santé-Sociaux réfute trois points abordés dans le rapport de la Cour des comptes intitulé « La filière du sang en France : un modèle économique fragilisé, une exigence de transformation », paru en février 2019.

Au nom de l'efficacité, il est en effet recommandé d'indemniser systématiquement les dons de plasma, d'ouvrir à la concurrence la vente des produits sanguins labiles — aujourd'hui sous monopole étatique — et de mettre fin à l'exonération de TVA pour la livraison de sang humain.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, la notion de « don » doit être préservée dès lors qu'il est question de produits issus du corps humain. S'orienter vers un système lucratif aboutit inévitablement à accentuer la vulnérabilité des plus précaires.

Pour ce qui est des produits sanguins labiles, la CFDT Santé-Sociaux estime qu'ils ne doivent pas être orientés vers un statut de médicament, au motif d'une convergence des normes européennes. Tirons l'Europe vers le haut, non vers la recherche de profits.

L'Établissement français du sang (EFS) ne peut toutefois pas vivre que d'amour et d'eau fraîche...

La CFDT Santé-Sociaux en convient, et c'est pourquoi elle s'oppose au projet de suppression d'exonération de la TVA sur la livraison de sang humain.

**Depuis 2012, plus de 400 emplois ont été supprimés à l'EFS, et on constate une dépense croissante liée au recours à du personnel intérimaire. Et si on commençait par stopper cette hémorragie ?**

Contact :

**Benjamin VITEL**

Secrétaire fédéral

TÉL : 06 17 52 44 27

[bvital@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:bvital@sante-sociaux.cfdt.fr)